

**DACP**

**REF : DACP2013054**

**Signataire : MC/ES/ED**

Séance du Conseil Municipal du 05/09/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

**OBJET : Avenant de transfert n°1 relatif au marché de maintenance du progiciel SAGE Patrimoine, option comptable, version réseau. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.**

**EXPOSE :**

Le marché relatif à la maintenance des logiciels spécifiques au fonctionnement des finances de la ville, a été notifié le 16 septembre 2011 à la société SAGE SAS.

Aux termes d'un acte en date du 1<sup>er</sup> mai 2013, la société SAGE SAS a cédé son fonds de commerce ainsi que sa clientèle à la société SALVIA DEVELOPPEMENT.

Cette cession comprend notamment, la gamme de progiciels destinée aux collectivités territoriales, aux bailleurs sociaux et aux promoteurs immobiliers et les services correspondants.

Dans ce cadre, la société SALVIA DEVELOPPEMENT reprend l'ensemble des marchés de la société SAGE SAS et notamment celui relatif à la maintenance des progiciels dont le progiciel « SAGE Patrimoine, option comptable, version réseau » passé avec la ville d'Aubervilliers.

Il y a donc lieu de transférer par avenant le marché notifié à la société SAGE SAS vers la société SALVIA DEVELOPPEMENT, pour une durée allant de la notification de cet avenant jusqu'au 31 décembre 2013, date d'échéance du marché. Cet avenant n'emporte aucune incidence financière.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°1 de transfert entre les sociétés SAGE SAS et la société SALVIA DEVELOPPEMENT et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique  
DACP**

**REF : DACP2013054**

**Signataire : MC/ES/ED**

**OBJET : Avenant de transfert n°1 relatif au marché de maintenance du progiciel SAGE Patrimoine, option comptable, version réseau. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

Vu le marché relatif à la maintenance des progiciels édités par la société SAGE SAS conclu avec la ville d'Aubervilliers le 16 septembre 2011,

Vu le budget communal,

Considérant la cession du fonds de commerce et de la clientèle de la société SAGE SAS au profit de la société SALVIA DEVELOPPEMENT le 1<sup>er</sup> mai 2013,

Considérant que cette cession entraîne le transfert des marchés de la société SAGE SAS au profit de la société SALVIA DEVELOPPEMENT,

Considérant la nécessité de passer un avenant afin de transférer le marché initialement dévolu à la société SAGE SAS au profit de la société SALVIA DEVELOPPEMENT.

Unanimité

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 de transfert relatif au marché de maintenance des progiciels de la société SAGE SAS à la société SALVIA DEVELOPPEMENT, comprenant l'ensemble des activités et de la clientèle liée au fonds de commerce, dont les progiciels Patrimoine et Financements. Cet avenant est valable de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013, date d'échéance du marché.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant susvisé avec la société SAGE SAS et la société SALVIA DEVELOPPEMENT.

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/09/2013

Publié le 06/09/2013

Certifié exécutoire le : 06/09/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué